

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 68134-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 17-2022/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du développement économique (DE)
du vendredi 13 mai 2022

Le **vendredi 13 mai 2022 à 13 heures 25**, la commission du développement économique (DE) s'est réunie sous la présidence de Mme Muriel Malfar-Pauga, membre de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 108635-2020/8-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré – *délibération BAPS*.

Présents :

Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Guy-Olivier Cuenot et Mme Magali Manuohalalo.

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à Mme Muriel Malfar-Pauga ;
Mme Naïa Wateou donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Inès Kouathe, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et Mme Léa Tripodi.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
Mme Vaitiare Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Christelle Lopere, chef de service adjoint des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 108635-2020/8-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré – *délibération BAPS*.

Aux termes du contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019, la province Sud a délégué à la société par actions simplifiée MARINA CEAVAER MENAOUER (SAS MCM) le financement, la réalisation et l'exploitation du port de plaisance dans la baie de Nouré, commune de Dumbéa.

Par courriers des 3 décembre 2020 et 27 mai 2021, la SAS MCM a demandé à modifier le calendrier des travaux, compte tenu des difficultés de bouclage du financement du projet, liées à la crise sanitaire (COVID-19) et au contexte politique et économique.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la SAS MCM, les difficultés conjoncturelles en 2020 et 2021 ayant affecté de nombreux acteurs économiques en Nouvelle-Calédonie. Le projet d'avenant ne modifie pas de manière substantielle le contrat de délégation et son économie.

Par ailleurs, il est opportun de modifier à cette occasion des références au cadre réglementaire et administratif pour prendre en compte les changements intervenus depuis la signature du contrat : nouvelle délibération tarifaire applicable, nouvel arrêté d'autorisation en lien avec le code de l'environnement et changement de nom des directions provinciales concernées.

Enfin, il convient de rectifier quelques erreurs matérielles (de plume et de chiffres) dans le contrat et ses annexes et ainsi de pouvoir s'assurer dans un calendrier actualisé de la réalisation de ce projet.

L'annexe 3 reprend à partir du 2^{ème} semestre 2022 (début des travaux en septembre) le phasage des travaux qui s'étale ainsi jusqu'en 2034.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par la DAEM.

En propos liminaires, M. Brial a expliqué que les travaux commenceront au deuxième semestre 2022 et qu'il s'agissait aujourd'hui de préciser les modifications du phasage des travaux, du cadre administratif et réglementaire et des rectifications d'erreurs matérielles.

Dans la discussion générale, M. Sao a souhaité savoir jusqu'à quelle date était fixée la délégation de service public et M. Ladrech a confirmé la date de 2050.

Puis Mme Malfar-Pauga a souligné l'importance du projet qui va permettre de relancer la filière BTP fortement impactée par la crise économique actuelle. Mme Suve a rebondi sur ces propos pour ajouter que ce projet permettra également de résoudre le problème du mouillage sauvage en province Sud.

Ensuite, M. Sao a sollicité une note sur la mise en œuvre de cette délégation de service public afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'historique du projet.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Marie-Line Sakilia s'est abstenue au vote de ces articles.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Brieuc Frogier, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Marie-Line Sakilia s'est abstenue au vote de ce texte.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de séance a clôturé la réunion à 13 heures 35.

**La présidente de séance de la
commission du développement
économique**



Muriel Malfar-Pauga